



IJP INSTITUTO JURÍDICO
PORTUCALENSE



REGLEMENT CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE BOURSES D'ETUDES AUX MEILLEURES TRAVAUX PRESENTES PAR DE JEUNES CHERCHEURS ET EXPERTS AU 3^{ème} CONGRES MONDIAL DU RESEAU INTERNATIONCAL CIELO LABORAL

Article 1. Communauté CIELO. Le réseau international CIELO Laboral (Communauté de recherche et d'études sur le travail et le champ professionnel) est conçu comme un réseau de collaborations entre chercheurs et experts de différents pays au sein d'un vaste espace géographique (principalement l'Amérique latine et l'Europe, notamment la France, le Portugal, l'Italie et l'Espagne). Tous ces experts sont des spécialistes du monde du travail, sous leurs différentes perspectives, juridique, économique ou sociologique.

L'objectif principal du réseau est de promouvoir l'étude des problèmes et des défis du monde du travail en produisant des réflexions communes et de possibles solutions selon le point de vue de différentes disciplines scientifiques. Les 24 et 25 septembre 2020, la Communauté CIELO a l'honneur de tenir dans la prestigieuse université de Nantes (France) son 3^{ème} Congrès mondial sous le thème général du « Travail mondialisé. Quel rôle pour les entreprises, les travailleurs, les organisations représentatives, les citoyens et les États dans le droit du travail et de la protection sociale du 21^{ème} siècle ? ».

Article 2. Bourses d'études. Conformément à sa philosophie altruiste consistant, d'une part à encourager la collaboration libre et désintéressée de tous les membres de la Communauté et, d'autre part, à aider en particulier les plus jeunes membres de la Communauté en facilitant leur présence et leur participation active à tous les événements académiques, les Comités organisateurs du 3^{ème} Congrès mondial CIELO sont heureux d'offrir au moins quatre (4) « bourses d'études » à de jeunes chercheurs et experts. Les organismes partenaires qui hébergent ces bourses sont : 1^a [Institut des Sciences Sociales du Travail \(ISST\), dl\(Université Paris 1 Panthéon Sorbonne\)](#) ; 2^a [ADAPT \(Association internationale pour l'étude comparée du droit du travail et des relations du travail\)](#) ; 3^a [Universidade Portucalense \(Porto, Portugal\)](#) et 4^a [AIAL \(Asociación de Expertos en Movilidad Internacional\) \(Espagne\)](#).

Cette bourse possède la double nature de couvrir une partie des frais de déplacement du/de la lauréat(e) et d'avoir la valeur d'un prix reconnaissant des travaux présentés par le/la candidat(e) au Congrès mondial CIELO.

Article 3. Montant de la bourse. Le montant de chacune des bourses sera **de 500 euros**.

Article 4. Commission de sélection. Afin de garantir l'impartialité dans la sélection des travaux primée, une Commission composée d'experts de différents pays – et de membres du Comité scientifique du réseau CIELO – sera chargée d'effectuer la sélection des meilleures propositions. Cette commission sera composée de :

Pour la France: Professeure Nicole Maggi-Germain. Directrice de l'*Institut des Sciences Sociales du Travail (ISST)*

Pour l'Italie: Professeur Michele Tiraboshi. Coordinateur scientifique de l'ADAPT.

Pour le Portugal : David Carvalho Martins. President de l'AJJ.

Pour l'Espagne : Professeure María Emilia Casas Baamonde. Presidente de l'AEDTSS.

Pour l'Amérique Latine (Argentine): Professeur Héctor Omar García. Ancien président de l'Association argentine de droit du travail.

Article 5. Conditions requises pour les participants. Tout jeune expert du réseau CIELO qui souhaite soumettre son travail à cette bourse et ce prix doit remplir les conditions suivantes :

- 1) être membre du réseau CIELO et ne pas avoir obtenu cette bourse et ce prix lors des précédents congrès mondiaux du réseau ;
- 2) avoir un âge égal ou inférieur à 30 ans ou, le cas échéant, 33 ans, si le/la candidat(e) est encore en période de réalisation de sa thèse de doctorat (le/la candidat(e) devra produire les justificatifs de son statut de jeune chercheur) ;
- 3) fournir une version complète et finale du travail qui sera présenté au Congrès mondial CIELO (dans l'une des langues officielles du Réseau) dans un délai qui s'achèvera le **30 avril 2020**.

Article 6. Contenu de la proposition soumise. L'étude doit être originale et traiter de l'un des thèmes officiels du 3^{ème} Congrès mondial CIELO. L'auteur doit respecter les exigences indiquées pour tous les participants. Les chercheurs et experts intéressés à soumettre leur travail à cette bourse et ce prix doivent envoyer la version complète de leur papier à l'adresse : comunidad@cielolaboral.com

Le/la candidat(e) doit être clairement indiqué dans son message qu'il s'agit de la soumission à la bourse et au prix du 3^{ème} Congrès Mondial du réseau CIELO.

Article 7. Communication des résultats de l'attribution de la bourse et du prix. Une fois que les meilleurs travaux auront été sélectionnés, leurs auteurs seront informés rapidement de l'octroi ou non de la bourse et du prix courant du mois de mai 2020. L'objectif est d'attribuer l'aide financière avant le congrès.

Article 8. Remise du prix. Un diplôme spécifique certifiant et honorant l'attribution de du prix sera décerné lors du 3^{ème} Congrès mondial CIELO à l'occasion de la cérémonie de clôture,

Nous attendons avec impatience les propositions des jeunes chercheurs et experts !

Avec nos meilleures salutations.

Saludos cordiales.

Le Comité Directeur du réseau CIELO Laboral

Octobre 2019.